Le Bouche à Aureil

Bulletin Municipal N°9
Automne 2018

EDITO

Chères Aurétoises et chers Aurétois,

La parution d'un bulletin municipal reste toujours un moment important dans la vie d'une commune. Au-delà du rendu de l'action de vos élus, il permet de présenter les projets à venir mais également de donner un éclairage sur toutes les actions menées au quotidien par tous les acteurs locaux présents sur la commune.

Malgré les engagements pris, force est de constater la difficulté d'avoir une parution régulière des Bulletins Municipaux.

Néanmoins, même si la régularité n'est pas toujours au rendez-vous, nous nous attacherons à conserver ce mode de communication, et le prochain Bulletin annuel paraîtra en fin d'année.

Toutefois, aujourd'hui, ce support n'est pas exclusif. En effet, les informations, quelles qu'elles soient, peuvent être accessibles par les réseaux sociaux.

Le site internet de la Mairie vous permet instantanément, d'avoir accès à toutes sortes d'informations ou de documents de la vie courante. Ainsi, entre autres, il est possible de télécharger le formulaire d'inscription à l'ALSH, de connaître les menus de la cantine scolaire et d'en payer la facture grâce au Titre Payable sur Internet (TIPI). De même, les documents liés à l'urbanisme, tels les certificats d'urbanisme et les permis de construire sont accessibles sur le site internet d'Aureil.

Dans le même esprit, l'abonnement au compte Twitter de la commune vous permet d'être informés en temps presque réel sur les divers sujets d'actualités et manifestations à/ou en lien avec Aureil.

Enfin, la commune ne dispose pas d'un compte Facebook et la question reste à ce jour en débat.

Au final, l'accueil en Mairie et la disponibilité de vos élus, restent et resteront toujours les premiers liens de proximité.

En ce qui concerne l'actualité, plusieurs informations sont à souligner.

Tout d'abord, à propos de l'école :

- la 5e classe : à un moment, elle figurait sur la liste de l'Académie des fermetures de classes. Grâce aux arguments avancés et la mobilisation du Conseil Municipal, des Enseignants et des Parents d'élèves, elle a été maintenue pour la rentrée 2018.

- L'aménagement des rythmes scolaires : Lors d'une consultation, les parents se sont prononcés majoritairement pour le maintien du rythme actuel. Le Conseil Municipal y était également favorable, au regard de l'utilisation du personnel de l'ALSH, formé et diplômé pour encadrer les activités périscolaires. Le Conseil d'Ecole a donc entériné la poursuite de la semaine à 4,5 jours.

Ensuite, le Plan Local d'Urbanisme avec les 4 modifications et la révision allégée.

Ces opérations arrivent à leur terme. Les conclusions du Commissaire enquêteur viennent de nous être remises avec 5 avis favorables. Le Conseil municipal va donc pouvoir finaliser ce dossier.

Enfin, les finances d'AUREIL :

Vous allez dans ce bulletin, pouvoir prendre connaissance de l'état des finances de la commune. Elément majeur du fonctionnement de notre collectivité, celles-ci restent saines. Le montant des emprunts en cours reste faible et notre capacité d'investissement nous permettra de conduire certains gros projets (réfection de la toiture de l'église, aménagement de la salle polyvalente en restaurant scolaire dédié et construction d'une nouvelle salle multifonctions.) C'est au niveau du budget de fonctionnement et notamment dans la partie charges de personnels qu'une vigilance spécifique doit rester de mise. En effet, la suppression ou la modification dans la mise en œuvre des contrats aidés va entraîner inéluctablement une hausse des charges de personnel. Soyez assurés, que nous nous attacherons, comme depuis le début de notre mandat, à trouver les solutions les mieux adaptées.

En cette période de rentrée, je vous invite, si ce n'est pas déjà fait, à vous rapprocher du Conseil des sages ou de l'une des 13 associations que compte notre commune et qui proposent des activités variées et enrichissantes. Je gage que l'une d'entre elles ne manquera pas de vous séduire.

Je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal une bonne lecture et une bonne rentrée 2018.

Bernard Thalamy
Maire d'AUREIL,
Secrétaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

Agenda

Samedi 29 septembre 9h-18h..... **Fête du pain**
Samedi 29 septembre à 20h30 en l'église ..... **Concert de Gospel**
Lundi 1er octobre à 15h au foyer de la mare..... **Après-midi récréative**
Samedi 20 octobre de 9h à 12h au cimetière ..... **Matinée Citoyenne**
Dimanche 4 novembre ..... **Fête de la Saint Hubert**
Dimanche 11 novembre ..... **Cérémonie et Exposition en mémoire des Poilus**
Samedi 8 Décembre ..... **Téléthon**

BUDGET 2018

En ce qui concerne l'adoption du budget 2018, les objectifs du Conseil Municipal portent sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement, liée à la contrainte des ressources en cette période de baisse des dotations de l'Etat.

Depuis 4 ans, tous les postes de dépense ont été revus : fluides, assurances, consommations de tous ordres. Aujourd'hui, il va devenir difficile de réduire davantage.

Pourtant, cette maîtrise des dépenses reste une nécessité vitale dans le cadre des marges d'autofinancement nous permettant la réalisation d'investissements.

Ces investissements, facilités par notre faible endettement, touchent plusieurs opérations inscrites ou à venir :

- Des acquisitions foncières,
- Des opérations de réaménagement : école, accessibilité aux bâtiments publics,
- Des opérations de réhabilitation de l'Eglise,
- L'aménagement du centre bourg,
- Le renouvellement de matériel (tracteur, lave-vaisselle)
- La montée en débit des bâtiments municipaux,
- La mise en place des études relatives à la nouvelle salle polyvalente.

Ce budget 2018 s'inscrit toujours dans les choix qui sont initiés depuis le début de ce mandat.

Enfin, pour l'année 2018, les différents taux des taxes locales ont été fixés de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation : 12,26 %, en légère augmentation,
- Taxe du Foncier Bâti : 13,60 %, en légère augmentation,
- Taxe du Foncier Non Bâti : 65,10 %, inchangée

Le niveau de ces différents taux d'impositions place toujours Aureil comme la commune de l'Agglomération de Limoges Métropole ayant les prélèvements les plus bas.

En conclusion, le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 704 536,93 € avec un résultat reporté de 91 020,79 € et celui d'investissement à hauteur de 500 406,59 € comprenant un solde d'exécution reporté de 159 204,59 €.

Le budget primitif 2018, voté à l'unanimité, est arrêté à 1 204 943,20 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018 : 704 536,93 €

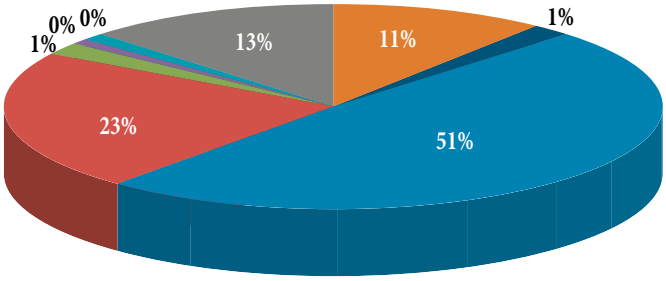

PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	78 500,00 €
PRODUCTION IMMOBILISE	5 000,00 €
IMPOTS ET TAXES	359 531,14 €
DOTATIONS PARTICIPATIONS	160 685,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 300,00 €
ATTENUATION DE CHARGES	2 000,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00 €
RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	91 020,79 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018 : 500 406,27 €

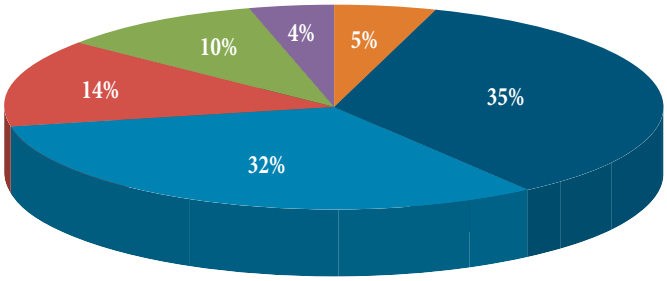

DOTATION FONDS DIVERS ET RESERVE	27 064,66 €
SUBVENTIONS EMPRUNTS	175 683,75 €
RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	159 204,59 €
VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	69 154,27 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	50 000,00 €
OPERATION D'ORDRE	19 299,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 : 704 536,93 €

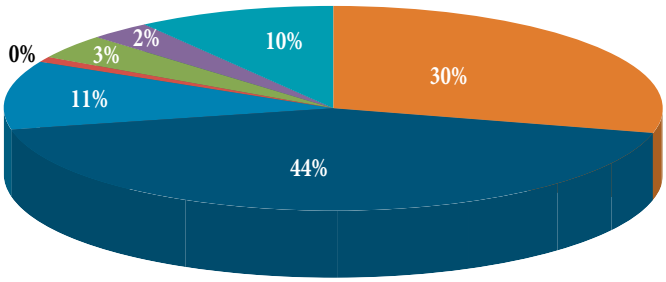

CHARGES A CARACTERE GENERAL	213 750,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	307 998,66 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	76 635,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 700,00 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	19 299,00 €
DEPENSES IMPREVUES	15 000,00 €
VIREMENT INVESTISSEMENT	69 154,27 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 : 500 406,27€

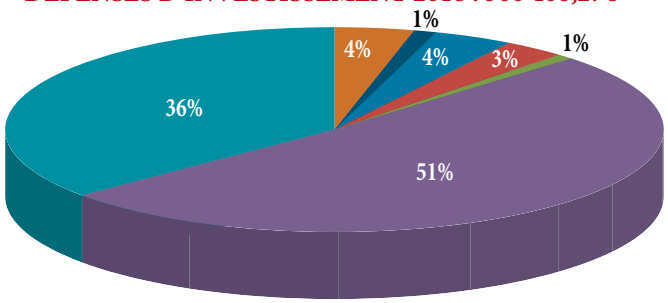

DEPENSES IMPREVUES	20 304,92 €
OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 139,35 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	5 000,00 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	256 662,00 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	178 300,00 €

TARIFS des services 2018-2019

DELIBERATION DU 24 JUILLET 2018

Autour de l'Ecole à partir de la rentrée 2018

> **Tarifs inchangés :**

- Les tarifs de la garderie,
- Les tarifs des activités périscolaires,
- à garder à l'esprit : la réduction de 10% sur chaque semaine entière qui s'applique aussi pour la garderie.

> **En hausse :**

- Les tarifs de l'ALSH en lien avec le service proposé,
- Le restaurant scolaire en rapport avec l'augmentation de la présence d'aliments Bio dans le menu des enfants.

Ces augmentations sont de 2 %, ce qui reste raisonnable au regard de l'évolution du prix des denrées alimentaires.

Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) peut proposer des aides sous conditions de ressources.

GARDERIE		
Le matin	07h30 - 8h35	1,15 €
Le soir	16h30 - 17h30	1,15 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE		
Après la classe	15H45 - 16H30	GRATUIT GOUTER OFFERT

ACTIVITES PERISCOLAIRES		
Le soir	16h30 - 18h30	2,50 €

RESTAURANT SCOLAIRE		
Enfants scolarisés	Habitant la commune	Hors commune
Base 1 repas	2,75 € unité	3,05 € unité
Forfait* 1 jour par semaine	9,90 € /mois	10,98 € / mois
Forfait* 2 jours par semaine	19,80 € / mois	21,96 € / mois
Forfait* 3 jours par semaine	29,70 € / mois	32,94 € / mois
Forfait* 4 jours par semaine	38,77 € / mois	43,00 € / mois
Repas occasionnel	2,91 € unité	3,20 € unité

*Depuis Septembre 2016, la facturation se fait sur la base d'un forfait facturé sur 10 mois.

Accueil de loisirs sans hebergement (ALSH)

Vacances scolaires : Journée complète avec repas

Quotient Familial	Jusqu'à 400	de 401 à 769	de 770 à 1499	à partir de 1500
1er enfant	11,26 €	11,26 €	**12,40 €**	**13,55 €**
2e enfant	11,26 €	11,26 €	**9,86 €**	**11,01 €**
Suivants	11,26 €	11,26 €	**6,23 €**	**7,37 €**

Aide : Passeport CAF	6.00 €	5.60 €
Reste à la charge des parents	**5.26 €**	**5.66 €**

Mercredi de 12h15 à 18h30 avec repas

Quotient Familial	Jusqu'à 400	de 401 à 769	de 770 à 1499	à partir de 1500
1er enfant	6,64 €	6,64 €	**7,79 €**	**8,94 €**
2e enfant	6,64 €	6,64 €	**6,64 €**	**7,79 €**
Suivants	6,64 €	6,64 €	**5,47 €**	**6,64 €**

Aide : Passeport CAF	3.00 €	2.80 €
Reste à la charge des parents	**3,64 €**	**3,84 €**

Tarif de location des salles pour les habitants d'Aureil

Les tarifs sont identiques à ceux pratiqués l'année précédente.

Pour une location au week-end du vendredi soir au dimanche soir	Salle polyvalente seule	200 €
	Salle polyvalente et cuisine	430 €
	Foyer de la Mare	120 €

Informations diverses

Depuis septembre 2017, vous pouvez effectuer vos paiements par internet pour la garderie, le périscolaire, l'ALSH, le restaurant scolaire.

Rendez-vous sur le site de la Mairie d'Aureil : www.mairie-aureil.fr

Réduction de 10 % sur le prix des prestations garderie, accueil de loisirs et activités périscolaires en cas de présence	
HORS VACANCES SCOLAIRES	PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES
ACTIVITES PERISCOLAIRES : pour chaque semaine entière de présence sur le mois	**ALSH :** pour chaque semaine entière de présence sur le mois
ALSH : pour chaque mois en cas de présence tous les mercredis du mois	

Bilan des travaux d'aménagement du bourg

Les travaux entamés en 2017, sont en passe d'être terminés. Ce chantier figurait en bonne place dans les engagements que nous avions pris lors des dernières élections municipales.

Aujourd'hui, les travaux d'embellissement et de sécurisation concernent la traversée complète du bourg, du cimetière à la crèche.

Les dépenses engagées se répartissent ainsi :

Type de dépense	Montant des dépenses	Subvention Département	Reste à charge
Part Agglomération Limoges Métropole			
Voirie, aménagements	42 000,00 €	18 000,00 €	24 000,00 €
Part commune d'Aureil			
Voirie, aménagements	26 500,00 €	10 000,00 €	16 500,00€
Terrassement	3 240,00 €	-	3 240,00 €
Plantations	2 654,00 €	-	2 654,00 €
Entourage bois	553,00 €	-	553,00 €
Entourage fer	563,00 €	-	563,00 €
Bancs	646,00 €	-	646,00 €
Tables de pique nique	626,00 €	-	626,00 €
Total Aureil	**34 782,00 €**	**10 000,00 €**	**24 782,00 €**
Total général	**76 782,00 €**	**28 000,00 €**	**48 782,00 €**

Les derniers aménagements, déjà financés dans le compte Voirie-Aménagements, consistent à réaliser le marquage des places de stationnement sur la place de l'église et au cimetière, à reprendre l'écoulement de l'eau à l'entrée du parking et du terrain de boules. La pose de tables de pique-nique et de bancs sous les tilleuls est en cours. Ces deux derniers points seront complétés sur le budget 2019. A noter que les tables sont accessibles à des personnes à mobilité réduite.

Toiture de l'église

Les travaux débuteront à l'automne. Le Cabinet « Architectes Associés SARL » de Limoges a été mandaté pour instruire le dossier.

Les pièces administratives, Marché en procédure adaptée (MAPA) sont en cours de finalisation.

Le budget prévisionnel se répartit ainsi :

Estimation globale	**110 000,00 € HT**
Subvention Département	34 800,00 €
Subvention Etat	23 573,75 €
Fondation du patrimoine (montant estimé)	20 000,00 €
Reste à charge de la Commune	**31 627,00 €**

Les brèves... Les brèves... Les brèves...

Départ du Conseil Municipal

Stéphanie VETIZOU a, pour raisons personnelles, démissionné de ses mandats de 2e Adjointe et de Conseillère Municipale.

Le Préfet a enregistré ces démissions. Le Conseil Municipal en a pris acte.

Il a été décidé que, pour les 18 mois de mandat restants, les délégations portées par Mme VETIZOU seraient réparties entre le Maire et les Adjoints.

Le Conseil Municipal remercie Stéphanie pour sa contribution aux actions communales.

Construction d'un Relais au stade

La commune vient de signer une convention avec la société FREE. Dans ce cadre, **un relais va être implanté au stade.** Proche du relais SFR-Bouygues existant, il permettra une meilleure couverture aux abonnés de cet opérateur.

Le conseil municipal a fait le choix de la location d'une parcelle et non de la vente. Cela permettra à la commune de percevoir un loyer de 4000,00 €/an pendant 16 ans.

Au terme du bail, celui-ci pourra être prolongé. Dans le cas où le bail ne serait pas renouvelé, l'opérateur sera tenu au démontage de la structure et à la remise en état des lieux.

Restaurant scolaire

Passage à deux services :

Afin de permettre une prise de repas dans de meilleures conditions du fait de l'inadaptation de la salle polyvalente à un grand nombre d'enfants, une période de test s'est déroulée en fin d'année scolaire avec un premier service à 12h15 et un second à 12h50. Les différents acteurs (ATSEM, Personnel de restauration, Animateurs, Enseignantes et enfants) ont tous validé cette modification d'organisation. En conséquence, le rythme à deux services devient la norme.

Encore plus de Bio dans les menus servis !

Après les légumes, les produits laitiers, les féculents, l'introduction du Bio se poursuit, avec au moins chaque semaine une viande bio au menu.

Appel aux artisans ou auto-entrepreneurs basés sur la commune

La Commune d'Aureil souhaite recenser les personnes ayant une activité dont le siège social est situé à Aureil, afin de les faire figurer sur le site internet et /ou dans les pages du prochain bulletin.

Les personnes désireuses de s'inscrire dans cette démarche sont priées de se faire connaître en Mairie ou par courriel à l'adresse : **accueil@mairie-aureil.fr**

Cérémonie du 11 novembre 2018

En cette année du 100e anniversaire de la fin de la grande guerre de 1914/1918, la Commune d'AUREIL a décidé de marquer l'évènement. A cette occasion, la traditionnelle cérémonie prendra une dimension supplémentaire.

Tout d'abord, une exposition se tiendra dans la salle du conseil municipal.

Elle sera visible du dimanche 11 au samedi 17 novembre 2018 aux horaires habituels d'ouverture au public. L'inauguration officielle se tiendra à 10h30 le dimanche 11 novembre 2018.

Divers objets, photos, cartes, résultats de recherches, témoignages historiques confiés par des Aurétoises et Aurétois, ou prêtés par divers musées, permettront à chacune et chacun de se remémorer cette période de notre histoire.

Enfin, la cérémonie du souvenir au monument aux morts aura lieu quant à elle à 11h. Elle verra la participation du Conseil des enfants, en présence des enseignantes et des enfants de l'école.

Un grand merci, à toutes celles et tous ceux qui à la suite de notre appel, ont participé à la préparation de cette journée de commémoration. Nos remerciements vont ainsi au Conseil des enfants pour leurs travaux de recherche dont le résultat sera présenté lors de l'exposition. Un remerciement tout particulier à Christian Lainé, correspondant du Populaire du Centre pour son précieux concours.

Comme toujours, les habitants d'AUREIL sont attendus nombreux à l' occasion de cette célébration.

PLU d'Aureil

ENQUETE PUBLIQUE

Après de nombreux mois de préparation, réunions, ponctués de travail de rédaction, le dossier est arrivé en fin de phase Enquête Publique.

Le Commissaire Enquêteur vient de rendre ses conclusions et avis motivés.

Dans ces documents, le Commissaire Enquêteur souligne la participation conséquente du public, et le bon déroulement de l'enquête publique, tant d'un point de vue organisationnel que de la qualité des dossiers.

Les cinq avis émis sont favorables avec une recommandation concernant le projet de modification numéro 4 (réduction de la zone 1AUa des Crouzettes).

Le Conseil Municipal, suivra cette recommandation.

En substance, le Commissaire-Enquêteur précise :

« ***Les cinq projets faisant l'objet de l'enquête publique ne sont, à mon avis, pas en contradiction avec les grandes orientations définies par la Commune d'Aureil, au contraire, il me semble que ceux-ci s'inscrivent dans une démarche visant à combiner extension et urbanisation, développement des équipements publics et préservation ainsi qu'amélioration du cadre de vie, des paysages et des espaces naturels, accueil des nouveaux habitants et protection des espaces agricoles.*** »

Le dossier complet est consultable sur le site de la Mairie.

Journée citoyenne

20 OCTOBRE 2018

La municipalité souhaite organiser une première journée citoyenne.

Un premier appel, concluant, lancé lors de la plantation des végétaux dans le bourg, nous a conforté dans cette démarche.

Le principe de l'évènement est simple : il s'agit de mobiliser les habitants de la commune autour d'actions fédératrices. L'objectif reste la participation à l'amélioration du cadre de vie. C'est aussi l'occasion pour les Aurétoises et les Aurétois de mieux connaître leur commune, tout en favorisant la communication.

La première opération proposée concerne la mise en valeur du cimetière. L'opération est prévue le samedi 20 octobre, de 9h à 12h. Un moment convivial clôturera la manifestation. Le site de la mairie précisera les contours de cette opération.

D'ores et déjà, vous pouvez « affûter vos binettes et sarcloirs ».

La prochaine journée citoyenne se tiendra au printemps avec pour objectif la mise en valeur des chemins de randonnée.

Actualités... Actualités... Actualités...

La Mutuelle Communale est désormais départementale

En 2015, la commune d'Aureil était la première commune de Haute-Vienne à lancer sa complémentaire santé.

Aujourd'hui, le département de la Haute-Vienne rejoint la démarche impulsée pour les Aurétoises et les Aurétois. Dans le contexte actuel où le pouvoir d'achat se réduit, pouvoir maintenir la garantie des remboursements de prestations médicales peut se révéler essentiel.

L'adhésion est ouverte à tous, sans conditions de ressources. Le seul critère, habiter Aureil ou y posséder une résidence secondaire ou y travailler.

La prestation est adaptée à vos besoins. Pour les évaluer, une permanence, ouverte à tous les habitants du Canton de Saint Léonard de Noblat, est assurée tous les mercredis de 9h00 à 12h00 à la mairie d'Aureil, du 12 septembre au 19 décembre 2018.

L'expérience acquise auprès des personnes ayant déjà adhéré sur notre commune, montre, qu'à couverture égale, le gain de cotisation est de l'ordre de 20 à 30%.

Travaux de modernisation du réseau de distribution d'eau potable

Le syndicat intercommunal des Allois a entrepris des travaux de renouvellement de canalisation.

Ces travaux se situent sur le secteur des Crouzettes, plus précisément entre les numéros 310 et 334 de la route des Carrières. Ils impactent aussi la circulation à l'intersection de la route de la Tuilière et la route des Carrières dans le secteur des Crouzettes.

La circulation sera donc interrompue sur ce secteur, sauf pour les riverains et les transports scolaires.

L'arrêté municipal est valable du 27 août au 5 octobre 2018.

Collation et goûter à l'école d'Aureil

A l'heure où l'idée de distribuer une collation réapparaît dans certaines politiques publiques, il est opportun de rappeler que les enfants scolarisés à Aureil en bénéficient déjà. Ainsi, le matin à 8h45, les enfants de maternelle se voient offrir un fruit ou un laitage par les ATSEM Véronique et Marie Claire.

Le soir, à 16h15, ce sont les animateurs, Julien, Sylvie et Chloé qui proposent un goûter à la soixantaine d'enfants restant à la garderie et aux activités périscolaires.

Sur notre commune, la volonté n'est pas de pallier à une quelconque carence alimentaire mais plutôt d'éviter un passage à vide dans la matinée aux enfants qui sont parfois réveillés de bonne heure ou n'ont pas très faim au réveil. Quant au goûter, il fournit un apport alimentaire en fin de classe qui permet d'attendre le dîner après une journée bien remplie. De plus, cela évite aux enfants d'avoir un goûter qui « traîne » dans le sac toute la journée. Enfin, tous les enfants ont un goûter et le même.

Les après-midis récréatives.

A partir du 1er octobre, le Conseil des Sages vous propose de se retrouver tous les lundis au foyer de la mare à partir de 15h, pour partager un moment agréable de discutions ou d'activités.

En fonction du désir des participants, il pourra être mis en œuvre des ateliers broderie, pastel, lecture, mais aussi jeux de cartes ou plus simplement un échange autour d'un thé.

Rendez-vous donc lundi 1er octobre à 15h pour la Première.

Boîte à Lire

Après 4 années d'utilisation, le succès de la Boîte à Lire n'est plus à démontrer. En effet, de plus en plus de lecteurs, locaux ou de passage, viennent prendre ou déposer des ouvrages, engendrant une forte rotation de ceux-ci. A titre d'exemple, durant la semaine de la rentrée, ce n'est pas moins d'une trentaine de livres qui ont trouvé un nouvel heureux bouquineur. Afin d'organiser et d'agencer ce flux, Monique de Courtilles a pris en charge depuis quelques mois la gestion de la Boîte à Lire. Elle vient donc régulièrement ajouter ou enlever des livres, ranger et disposer des ouvrages pour chacun. Nous tenons à remercier chaleureusement notre bibliophile pour son implication.

Monique nous signale qu'en cette rentrée nous n'avons que peu d'ouvrages pour les enfants et les adolescents. Si certains d'entre vous en possèdent et souhaitent en donner, n'hésitez pas à les déposer en mairie vous ferez à coup sûr des heureux.

de CI de LÀ